

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00316 Numéro SIREN : 845 235 092 Nom ou dénomination : 3PG TRAINING
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2021 sous le numéro de dépôt 7091

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise 3PG TRAINING Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 10 ALLEE DES PETITS JARDINS 93160 NOISY LE GRAND

SIREN 8 4 5 2 3 5 0 9 2

Durée de l'exercice en nombre de mois* 15 Durée de l'exercice précédent* 10 1 MARS 2021

		Exercice N clos le	
		3 1 0 5 2 0 1 9	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012
	Fonds commercial *		
	Autres *	014	016
	Immobilisations corporelles *	028	030
	Immobilisations financières * (1)	040	042
Total I (5)		044	048
ACTIF CIRCULANT	STOCKS		
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052
	Marchandises *	060	062
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066
	Créances	068	070
	Clients et comptes rattachés *		
	Autres* (3)	072	074
	Valeurs mobilières de placement	080	082
Disponibilités	084	086	
Charges constatées d'avance*	092	094	
Total II		096	098
Total général (I + II)		110	112
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	200
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	(273)
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	(73)
	Provisions pour risques et charges	Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	218
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	
Produits constatés d'avance	174		
Total III		176	218
Total général (I + II + III)		180	145
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Copies certifiées conformes

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3PG TRAINING

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

| 3 | 1 | 0 | 5 | 2 | 0 | 1 | 9 |

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210				
	Production vendue	Biens	215		214				
		Services*	217		218				
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée*				224				
	Subventions d'exploitation reçues				226				
	Autres produits				230				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234				
	Variation de stock (marchandises)*				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240				
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	273			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244				
	Rémunérations du personnel*				250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252				
	Dotations aux amortissements*				254				
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		262				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	273		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(273)			
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294				
Produits exceptionnels (IV)					290				
Charges exceptionnelles (VI)					300				
		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347						
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306				
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	(273)			
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312		273			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318						
	Provisions non déductibles*		322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997						
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990				
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992						
	Dont divers								
	Créance due au report en arrière du déficit		346			350			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)		655						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col.1 Déficit col. 2	352		354	273
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356						
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370		372	273

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2019

Désignation de l'entreprise : 3PG TRAINING

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
	Immobilisations financières	480		482		484		486				
TOTAL		490		492		494		496				

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	①	Amortissements*	②	Valeur résiduelle	③	Prix de cession *	④	Plus ou moins-values						
									Court terme*	Long terme					
									⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧			
	1														
	2														
	3														
	4														
	5														
	6														
	7														
8															
9															
10															
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589
Plus-values taxables à 19% ⁽¹⁾		579				Régularisations	590		583		594		595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).										591					
TOTAL						596		585		597		599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : <u>3PG TRAINING</u>								Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
TOTAL	770		775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		860	273						
Total des déficits restant à reporter		870	273						
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	51
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3PG TRAINING
Société par actions simplifiée
Au capital de 200 euros
10 Allée des Petits Jardins
NOISY LE GRAND (93160)

R.C.S. BOBIGNY B 845235092

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1ER OCTOBRE 2019

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du gérant sur les comptes de l'exercice 2019, approuvent ces comptes dans toutes leurs parties ainsi que le bilan et le compte de résultat, tels qu'ils sont présentés, faisant ressortir un déficit de 273 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident, sur la proposition de la gérance, d'affecter le déficit de l'exercice, soit 273 euros, au compte de report à nouveau.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés donnent à monsieur GIRONDE Pascal, président, quitus de la gestion au cours de l'exercice clos le 31 mai 2019.

oOo



3PG TRAINING
Société par actions simplifiée
Au capital de 200 euros
10 Allée des Petits Jardins
NOISY LE GRAND (93160)

R.C.S. BOBIGNY B 845235092

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 1ER OCTOBRE 2019

L'an Deux Mille Dix Neuf,

Le Premier Octobre,

À dix heures,

Les associés de la société 3PG TRAINING, société par actions simplifiée, au capital de 200 euros, dont le siège social est situé à Noisy Le Grand (93160), 10 Allée des Petits Jardins, se sont réunis sur convocation faite par le président, audit siège, en vue de l'examen des comptes de l'exercice 2019.

L'assemblée est présidée par monsieur GIRONDE Pascal, président.

Après avoir rappelé qu'il possède 19 actions dans la société, il constate qu'est présent à la réunion :

- Mr GIRONDE Patrice, actionnaire, propriétaire d'une action.

Monsieur le Président constate que la totalité du capital social étant représentée, l'assemblée peut valablement délibérer.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- une copie des lettres de convocation,
- le rapport du gérant sur les opérations de l'exercice de 2019,
- le bilan, le compte de résultat et l'inventaire concernant l'exercice clos le 31 mai 2019,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Monsieur le Président déclare que tous les documents visés à l'article 56 de la loi du 24 juillet 1966 et à l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés et mis à la disposition des associés, conformément aux dispositions légales en vigueur.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

- Rapport du gérant sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice 2019,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mai 2019,
- Affectation des résultats,



- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

Monsieur le Président donne lecture du rapport du gérant sur les opérations de l'exercice ainsi que lecture du bilan et du compte de résultat arrêtés au 31 mai 2019.

Puis, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du gérant sur les comptes de l'exercice 2019, approuvent ces comptes dans toutes leurs parties ainsi que le bilan et le compte de résultat, tels qu'ils sont présentés, faisant ressortir un déficit de 273 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident, sur la proposition de la gérance, d'affecter le déficit de l'exercice, soit 273 euros, au compte de report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés donnent à monsieur GIRONDE Pascal, président, quitus de la gestion au cours de l'exercice clos le 31 mai 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

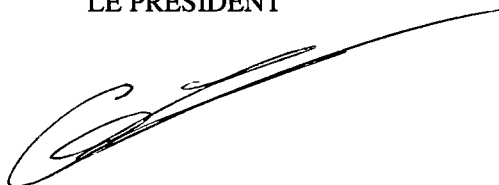
oOo

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures trente minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés et le gérant.

Pour copie certifiée conforme.

LE PRESIDENT



3PG TRAINING
Société par actions simplifiée
Au capital de 200 euros
10 Allée des Petits Jardins
NOISY LE GRAND (93160)

R.C.S. BOBIGNY B 845235092

ANNEXE AU BILAN
AVANT REPARTITION DES RESULTATS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2019

Le total du bilan au 31 mai 2019, concerné par la présente annexe, s'élève à 145 euros.

Le compte de résultat dégage un déficit de 273 euros.

Les comptes ont été arrêtés par les associés le 1er Octobre 2019.

Le capital de la société est de 200 euros. Il est divisé en vingt actions de 10 euros chacune.

L'exercice a une durée de cinq mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 mai 2019.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation et les différentes méthodes d'évaluation sont mentionnées dans les notes du bilan.

NOTES SUR LE BILAN :

ACTIF :

IMMOBILISATIONS :

AMORTISSEMENTS : Il a été considéré que l'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, était équivalent à l'amortissement économique.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES : Les comptes clients ont été inscrits pour leur valeur nominale et, le cas échéant, font l'objet d'une provision pour dépréciation, en fonction de leur irrécouvrabilité.

Ce poste comprend uniquement le solde des clients à fin mai.



PASSIF :

CAPITAUX PROPRES :

		Solde au 31/05/2019
Capital :		200
Réserve légale :		
Report à nouveau :		
Résultat exercice :		-273
Total :		-73



oOo